



PARCOURSUP : Le CSE dit NON !

Ce lundi 5 mars 2018, le Conseil supérieur de l'éducation a très largement rejeté le projet de décret relatif à la procédure nationale de pré-inscription dans les formations du premier cycle de l'enseignement supérieur (dit « Parcoursup »). **Le rejet a été exprimé de façon unanime** (0 voix pour, 36 voix contre, 21 abstentions, 3 non-prise part au vote).

Le ministère a cependant pris la grave décision de ne pas tenir compte de l'avis du CSE et de continuer le processus. Les questions posées en séance n'ont reçu aucune réponse de l'administration, et les amendements majoritaires proposés ont été refusés.

Le projet a ensuite été présenté **au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)** (mardi 6 mars). Il y a reçu **un avis très partagé**, mais majoritairement positif (34 voix pour, 29 contre, 2 abstentions).

De nombreuses zones d'ombre perdurent autour du dispositif qui sera donc pourtant bel et bien mis en place pour la rentrée prochaine. **Les futurs bacheliers** devront se montrer particulièrement vigilants, notamment dans **le suivi de leurs vœux** et dans les calendriers prévus pour leurs **délais de réponse** (dernière semaine de juin pour la première phase, avec un délai de réponse de trois à sept jours).

De nombreux dysfonctionnements sont à prévoir et vont laisser beaucoup de bacheliers sans place pour leur poursuite d'étude ; et ceci, sans qu'on puisse croire qu'il s'agisse d'un hasard qui coïncide avec l'arrivée dans l'enseignement supérieur de la génération d'enfants nés lors du léger boom démographique de l'an 2000... Plus de candidats, pour moins de places, **le chaos est assuré** dans l'enseignement supérieur à la prochaine rentrée !

MAYOTTE : LE MOUVEMENT CONTINUE

Suite à l'insécurité montante et à l'absence de réponse réelle des pouvoirs publics, la population de Mayotte continue de manifester à l'heure actuelle dans l'ensemble du département. Réunis en collectifs liés à une intersyndicale à très large base, ils ne cessent d'interpeller le gouvernement.

Le **S.A.E.M** (Syndicat Autonome des Enseignants de Mayotte), **affilié à la FAEN**, est

partie prenante du mouvement : en effet, à l'origine du mouvement se trouvent **des événements d'une rare violence** ayant eu lieu particulièrement dans **l'environnement scolaire** : intrusion d'individus armés dans les établissements, agressions sur un enseignant et un personnel de service scolaire, jets de pierres sur des transports de ramassage scolaire, etc.



MAYOTTE : LE MOUVEMENT CONTINUE

(suite)

Le mouvement revendicatif s'étend et s'amplifie donc sur l'île de Mayotte et la **déclaration de la ministre des outre-mer** le 28 février dernier n'a malheureusement apporté **aucun apaisement**. Ce fut donc au tour du premier ministre de s'exprimer sur le sujet le 8 mars dernier, interpellé au Sénat par un parlementaire de Mayotte. **Edouard Philippe** a assuré que tous les établissements effectueraient leur rentrée (le lundi 12 mars à Mayotte) en toute sécurité ; les trois escadrons de gendarmerie mobile évoqués en renforts par le gouvernement ne **sont pas encore pleinement déployés**.

Mais l'intersyndicale pointe aussi du doigt et à très juste titre **d'autres manquements plus**

anciens, au premier rang desquels le désengagement de l'Etat qui n'a pas tenu les promesses et **les objectifs du plan « sécurité Mayotte »** défini il y a près de deux ans par la précédente mandature : celui-ci avait d'ores et déjà largement identifié les causes de l'insécurité et proposé un plan de lutte basé sur un renforcement progressif des moyens de médiation, de police et d'armée. Or, les promesses de créations d'emplois n'ont pas été tenues et le plan **n'a pas été suivi de réel effet...**

Quoi qu'il en soit, c'est à l'heure actuelle **un département entier de notre pays où l'accès à l'éducation n'est plus garanti**. Le gouvernement a-t-il bien conscience de la gravité de cette situation ?

PREMIER DEGRÉ : LES FERMETURES DE POSTES

Les postes mis aux concours des professeurs des écoles ont été publiés le mois dernier et accusent **une sévère diminution** (environ -1 200). Le ministère prétend la justifier par la baisse démographique constatée entre les générations 2006-2010 et 2011-2015 (87 000 élèves de moins dans le circuit scolaire sur l'ensemble du pays).

En revanche, ce chiffre ne tient pas compte **des moyens humains nécessaires à l'extension du dédoublement** des classes CP/CE1 des réseaux REP+ (auquel cas c'est une hausse de 8 800 postes qui aurait été exactement nécessaire).

Les milliers de postes manquants vont donc donner lieu à des « jeux » de transfert de moyens : le dispositif Plus de Maître que de Classes devrait ainsi largement être mis à contribution et perdre 80% de ses effectifs. **Les moyens de remplacement** seront aussi

réduits. Cela ne suffira pas néanmoins, et l'arithmétique est donc renvoyée aux départements, ces derniers ayant déjà annoncé de nombreuses **fermetures de classes et d'écoles, particulièrement en milieu rural, un peu partout sur le territoire**.

La maternelle devrait aussi faire les frais de ce déficit, alors même que les rapports et assises sur l'importance de la scolarisation de la petite enfance se multiplient...

C'est donc à **une rentrée 2018 encore plus difficile** que les précédentes que doivent s'attendre les personnels du premier degré, alors que les conditions sont déjà poussées aux extrêmes limites de fonctionnement par l'accumulation de réformes et contre-réformes iniques. **Les personnels asphyxiés** par l'administration et l'ingérence de leurs hiérarchies devront supporter de surcroît la réduction des moyens...